

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni lundi 27 octobre 2025, à 18h00, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDQUER, Lucie LEBRUN, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Carole SCOLAN, Jacky VAYER.

Absences excusées : Catherine POSTEL Guillaume THOUROUDE.

Absences non excusées : Claude BOSQUET, Thierry LEGABLIER, Guillaume QUETIER, Olia TOUGOUCHI.

I. Désignation du secrétaire

Carole SCOLAN a été désignée secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 18 septembre 2025

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport de la commission camping du 22 septembre 2025

Valérie RENOUF présente le compte-rendu de la réunion.

- Salle de convivialité : capacité : 44 places assises. La salle est réservée uniquement aux associations locales, aux résidents du camping et aux jeunes dans le cadre des animations prévues. Une convention de prêt a été rédigée.

C'est une salle agréable et fonctionnelle.

La salle des fêtes route de la Louverie ne sera plus louée. Les associations locales sont invitées à utiliser cette nouvelle salle, si leurs activités le permettent.

- Aire de camping-car : elle sera fermée du 1er décembre au 28 février. Une réflexion est engagée sur une ouverture annuelle.

- Fermeture de l'accès pour les résidents propriétaires de mobilhomes le 31 octobre, comme tous les ans.

- Travaux à prévoir : rafraîchir la peinture du bloc sanitaire, installer des projecteurs LED sur le parking (avec horloge astronomique) pour faciliter les réunions associatives en hiver.

Une réunion de la commission aura lieu en novembre pour le bilan 2025 et les projections 2026.

IV. Rapport de la commission jeunesse du 1^{er} octobre 2025

Carole SCOLAN présente le compte-rendu de la réunion, à laquelle participait David, l'animateur mis à disposition par la CMB pour les 4 samedis après-midis d'activités proposés à la salle du camping, de 14h à 17h. Dates et activités retenues :

- 29 novembre : gaming / jeux de société

- 31 janvier 2026 : activité artistique (aquarelle, création bijoux, poterie etc..)

- 28 février : activité à choisir par les jeunes

- 28 mars : jeux extérieur

Le matériel nécessaire (console et jeux vidéo, jeux de société, BD, ...) a été acheté pour 854.90€. 6 poufs ont été commandés, pour 1 200€.

Il faudra prévoir un goûter et gobelets, serviettes, ainsi qu'une trousse de premiers secours.

Nous avons eu la visite de Mme Danielle HAIZE et M. Cyril LECROSNIER qui représentent l'association Créavenir. Ils ont remis un chèque de 800€ que nos jeunes ont gagné au concours « Challenge des jeunes » financé par le Crédit Mutuel (pour la sortie nature dans le polder et la création de panonceaux). Le chèque a été encaissé par la commune pour le financement partiel du matériel/mobilier.

V. Contrat de territoire eau, climat et biodiversité 2026-2031

Dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention « Eau, Climat et Biodiversité » (2025-2030), l'Agence de l'Eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de s'engager autour d'un programme d'actions territorialisées, visant à renforcer la sobriété en eau, préserver les ressources en eau potable, reconquérir les milieux aquatiques et la biodiversité associée et adapter les territoires au changement climatique.

Ce contrat constitue un outil de programmation pluriannuelle, engageant les parties prenantes sur les enjeux liés à l'eau, en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire.

Dans la continuité des contrats C.T.E.C. 1 et 2, la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage est désignée comme structure porteuse du contrat.

Le contrat s'articule autour de quatre enjeux : préservation des zones de baignade et conchylicoles, atteinte ou maintien du bon état écologique des cours d'eau, préservation de la ressource en eau potable, reconquête des milieux aquatiques et humides.

La commune de Blainville-sur-mer, maître d'ouvrage des réseaux et ouvrages d'assainissement sur son territoire, s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites au contrat et identifiées comme prioritaires, à savoir :

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Action 1.2.2 Lutte contre les Eaux Claires Parasites Permanentes (ECP)P) Réhabilitation du réseau de collecte du système d'assainissement	80 000 €
Action 1.2.8 Sécurisation du fonctionnement du système d'assainissement de Blainville S/Mer Réalisation d'une campagne de recherche des intrusions d'eaux salines Audit et établissement des autorisations de rejet des 35 acteurs économiques sur la zone conchylicole	45 000 €
Action 1.3.2 Lutte contre les Eaux Claires Parasites Météorique. Travaux pour réduction ECPM et continuité contrôle des branchements en domaine privé	103 000 €

Il s'agit de coûts prévisionnels sur 3 années.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer le contrat, et toutes pièces afférentes, étant précisé que le projet ci-annexé pourra faire l'objet de quelques modifications non substantielles dans le respect des modalités approuvées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer le contrat ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

VI. Convention de partenariat avec la communauté de communes Coutances mer et bocage – animations acticités « local jeunes »

Gérald LEMONNIER rappelle que les animations proposées aux jeunes dans la salle d'activités du camping municipal vont commencer fin novembre et qu'un animateur sera mis à disposition par la communauté de communes Coutances mer et bocage.

Il est proposé d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat correspondante, ainsi que tout acte administratif relatif à cette mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à signer la convention de partenariat avec la communauté de communes Coutances mer et bocage précitée, ainsi que tout document s'y rapportant.

VII. Itinéraires cyclables T2 : avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Gérald LEMONNIER indique que le contrat conclu avec Ingé-Infra et MUE Paysage & Urbanisme était basé sur une estimation de travaux de 300 000€ HT.

Suite à l'avant-projet définitif validé le 8 septembre dernier, le montant estimatif des travaux est porté à 407 000€ HT (+ 40 000€ différés). Les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre doivent être modifiés comme suit :

7.5% (au lieu de 8% initialement) sur 407 000€, soit 30 525€ HT (24 000€ initialement).

La nouvelle répartition des honoraires s'établit à 18 467.62€ HT pour Ingé-Infra et à 12 057.38€ HT pour MUE Paysage & Urbanisme. Il convient de passer un avenant pour prendre en compte ces modifications.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition ci-dessus et autorise le maire à la signature des documents correspondants.

VIII. Itinéraires cyclables T2 : plan de financement

Il est rappelé qu'un dossier pour le Fonds Vert est en cours (délibération du 08 avril 2025).

Par ailleurs, une demande de FIR (fonds d'investissement rural) va être déposée pour ce projet auprès du Département de la Manche.

Enfin, le dossier de pré-demande LEADER a été sélectionné par le comité de programmation réuni le 30 septembre.

Compte-tenu du montant de l'avant-projet validé par le conseil municipal en septembre et de ces nouvelles recettes éventuelles, il est proposé au conseil municipal d'actualiser le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT		
Assistance à maîtrise d'ouvrage & maîtrise d'œuvre	34 275 €	Etat – FONDS VERT	45.31%	222 035 €
Travaux (selon AVP validé) dont 40 000€ différés	447 000 €	Département – FIR	20.41%	100 000 €
Levé topo	3 300 €	Fonds européens – LEADER	10.20%	50 000 €
Mission SPS et imprévus	5 425 €	ADEME – AVELO3	3.26%	15 965 €
		Autofinancement	20.82%	102 000 €
TOTAL	490 000 €	TOTAL		490 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- valide le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- confirme les demandes d'aides financières correspondantes ;
- autorise le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

IX. Construction de boxes : lot 1 – gros œuvre : avenant 1 au marché avec l'entreprise DUVAL

Jacky VAYER explique que des travaux de terrassement supplémentaire de fouilles doivent être réalisés. Un devis a été présenté par l'entreprise DUVAL pour un montant de 6 215.40€ HT.

Suite à une réunion le 10 octobre, il a été convenu de supprimer 2 prestations prévues, pour un total de 4 309.88€ HT.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal de valider l'avenant 1 pour un montant de 1 905.52€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer l'avenant 1 comme indiqué ci-dessus.

X. Proposition d'acquisition d'un terrain

Il est proposé au conseil municipal l'acquisition de la parcelle ZN 226, route de la Louverie (joutant le site de tri sélectif et le parking communal), d'une superficie de 640 m2, au prix de 75 000€ nets vendeur. Il est précisé que les frais notariés seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'acquisition de la parcelle ZN 226 aux conditions ci-dessus ;

- précise que l'acte notarié correspondant sera établi par l'étude ALLIX-GIRARD & DOUIN-PACARY d'Agon-Coutainville.

XI. Participation à la protection sociale complémentaire des agents – garantie

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la liste des contrats et règlements de protection sociale complémentaire labellisés,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 septembre 2025,

Selon les dispositions des articles L827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats et règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de participer, dans le domaine de la prévoyance, au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents, fonctionnaires ou non titulaires, choisissent de souscrire, à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

- fixe le montant mensuel à 7€ par agent ;

- précise que la participation sera versée directement à l'agent.

XII. Questions diverses

1. Acquisition d'un mobilhome

Il est proposé au conseil municipal l'acquisition du mobilhome D, situé dans la rangée des 3 mobilhomes appartenant à la commune et loués à la semaine.

Le prix d'achat est de 25 833€ HT, soit 31 000€ TTC. Le mobilhome est en parfait état, les propriétaires ont installé un auvent, ils laissent un salon de jardin et une tondeuse, ainsi que la vaisselle et petit électroménager.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'acquisition du mobilhome installé sur la parcelle D aux conditions exposées ci-dessus et autorise le maire à l'accomplissement des formalités correspondantes.

2. Budget camping : virement de crédits DM3

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative suivante, pour le paiement de la facture LEHODEY TP pour l'aménagement de ralentisseurs (investissement - article 2151) et pour l'acquisition du mobilhome (2188 – autres investissements).

dépenses investissement :

2151 – voirie :	+ 4 000€	2313 – travaux en cours : - 30 000€
2188 – mobilhome :	+ 26 000€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les virements de crédits ci-dessus exposés.

3. Travaux urgence littoral – intervention rechargement en sable au banc du Nord

Le maire indique que suite à la tempête Benjamin, il a été nécessaire de faire procéder à un rechargement en sable en urgence sur le banc du Nord.

Il a donc validé le devis de FATOUT TP, pour une quantité de 5 000 m3, pour un montant de 52 691€ HT, soit 63 229.20€ TTC. L'autorisation correspondante a été accordée par le service littoral de la DDTM.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision, étant précisé que l'appui financier sera demandé à la CMB, pour 1/3 du reste à charge.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 octobre 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- valide le devis de FATOUT TP susvisé ;
- charge le maire de solliciter la CMB pour une aide financière à hauteur de 1/3 du reste à charge.

Louis TEYSSIER précise que les travaux ont commencé le 23 octobre. Il indique qu'une réunion s'est tenue la semaine passée, entre les 3 communes littorales (Agon-Coutainville, Blainville-sur-mer et Gouville-sur-mer), et les services de l'Etat (DDTM), afin d'envisager une procédure simplifiée permettant aux collectivités de gérer des interventions en urgence dans le cadre d'événements tempétueux hivernaux. Il s'agit de renforcer les cordons dunaires par du rechargement en sable, de façon transitoire, le temps de la mise en place du PGS (plan de gestion des sédiments).

Les discussions avancent mais le protocole n'est pas encore validé par toutes les parties.

4. Aménagements voirie la Louverie – comptages vitesse

Jacky VAYER présente les résultats des comptages de vitesse réalisés par l'ATD avant et après les aménagements réalisés.

Il ressort que, depuis la mise en place de « l'écluse » la vitesse pratiquée par 85 % des usagers a sensiblement baissé, de l'ordre de 13 km/h, suivant le sens de circulation.

Le dispositif « écluse » montre son efficacité, sans pour cela atteindre l'objectif d'une réduction de la vitesse vers les 30 km/h.

Suite à des observations des usagers, il est proposé une inversion du sens de priorité pour comparer les vitesses pratiquées dans les écluses.

Le conseil municipal donne son accord.

5. Accès piéton au groupe scolaire par la rue du Hutrel

Thierry MOURLON indique que, pour sécuriser l'accès piéton au groupe scolaire, il est proposé le déplacement de la clôture en barrières mise en place après la démolition du bâtiment de l'ancienne cantine, afin de permettre la circulation piétonne sur le trottoir.

Si cette solution n'est pas pleinement satisfaisante, d'autres possibilités seront étudiées.

L'installation d'un escalier provisoire sur le talus au sud, permettant l'accès piéton plus direct (sans faire le tour jusqu'à l'entrée du parking scolaire) est envisagée.

Le conseil municipal donne son accord.

6. Informations diverses

- éclairage public dans le bourg : un commerçant a demandé que la durée de fonctionnement de l'éclairage public dans le bourg soit prolongée jusqu'à 1 heure.

Il est rappelé que l'extinction a déjà été étendue jusqu'à 23h (au lieu de 21h30 en général dans la commune).

La demande va être étudiée avec le SDEM50.

Jacky VAYER indique que l'éclairage public près de la mairie a été prolongé également jusqu'à 23 heures, pour les réunions organisées cet hiver.

- salle du VTF : Valérie RENOUF informe le conseil municipal de la fin de l'étude flash menée par l'EFPN et le bureau d'études Quartier Libre. Le document sera présenté prochainement, dès que l'achat sera signé.

- CAUE de la Manche : Louis TEYSSIER rappelle les difficultés rencontrées par cet organisme. Il invite ses collègues à signer la pétition en ligne et les informe de l'organisation d'un rassemblement de soutien, le 5 novembre à 17h30, à Saint-Lô.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.